

## **TOUS LES SERVICES DE TÉLÉVISION EN FRANÇAIS, SANS ÉGARD AU NOMBRE, PLAIDE LA FCFA**

Maintenant que la révolution numérique est à nos portes, et avec elle la multiplication de nouveaux canaux spécialisés, les francophones du pays doivent avoir accès à tous les services de télévision de langue française, sans égard au nombre d'abonnés francophones.

" Nous enjoignons fortement le CRTC d'exiger dès que possible la distribution obligatoire en mode numérique de tous les services francophones existants dûment autorisés, canadiens et étrangers, d'un bout à l'autre du pays, sans égard à la langue du marché. Il devrait en être de même pour les nouveaux réseaux francophones de télé payante et spécialisés ", plaide la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA).

Dans un mémoire rédigé en prévision des consultations publiques sur les services de radiodiffusion de langue française qui débutent le 19 septembre, la FCFA demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'imposer " à court terme " cette distribution obligatoire à toutes les entreprises de distribution.

Le CRTC a déposé en mars un projet de politique qui prévoit plutôt la distribution obligatoire en mode numérique " d'un nombre minimal de services spécialisés dans la langue de la minorité ". La FCFA ne veut aucune demi-mesure et rappelle que l'actuelle distribution par mode analogique prive déjà les abonnés francophones de nombreux canaux en français, parce que cette technologie limite le nombre de canaux disponibles.

" L'ampleur des lacunes de la distribution en mode analogique, d'ailleurs reconnues par le CRTC, justifie la plus grande fermeté par rapport au mode numérique ". La Fédération donne l'exemple de la ville de Timmins, en Ontario, où tous les services en français ne sont pas disponibles sur le câble, même si près de la moitié de la population est de langue française.

Alors qu'il semblait y avoir consensus sur la nécessité de désigner des marchés bilingues pour répondre aux attentes des abonnés francophones dans les régions où ils composent une forte minorité, la FCFA suggère au CRTC d'abandonner le projet de " soupeser quels marchés sont suffisamment, presque ou juste assez bilingues pour recevoir des services additionnels en français ".

La Fédération pense que le gouvernement fédéral pourrait accélérer la venue de nouveaux services francophones en accordant des crédits d'impôt aux entreprises de distribution numérique. Et s'il faut un incitatif supplémentaire, elle va jusqu'à suggérer au CRTC de retirer ou suspendre la licence des entreprises de distribution qui se traînaient les pieds.

D'autre part, la FCFA demande au CRTC de " faire amende honorable " concernant la distribution au Québec du signal de la télévision publique franco-ontarienne TFO. On sait que le Conseil a rejeté plus tôt cette année la demande de la direction de TFO, qui souhaitait obliger les câblo-distributeur québécois à offrir le service à leurs abonnés, moyennant rémunération. Là-dessus, la Fédération ne veut pas en démordre : " il demeure totalement inadmissible que l'unique réseau de télévision éducative francophone hors Québec ne soit pas accessible aux abonnés québécois du câble ".

Finalement, la Fédération est inquiète face à " l'érosion de la programmation des services français " dans les stations régionales de Radio-Canada au cours de la dernière décennie : " Le CRTC doit s'assurer de la pérennité de la programmation régionale de la Société " clame l'organisme porte-parole des minorités francophones du pays.

**Tiré de l'Association de la presse francophone  
28 août 2000**